

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
SEANCE DU 26 Juin 2008**

**Délibération DB 83- 2008**

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

**MEMBRES PRESENTS :**

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEK, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOË, V. LAUTREDOU, J. CABARET

**MEMBRES EXCUSES :**

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON, P. QUEMERE
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, JJ FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

**MEMBRES ABSENTS**

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 63

Nombre de votants : 63



## **CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du jeudi 26 juin 2008**

-----

**Délibération DB83-2008**

-----

**Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD**

**Objet : Commune de Trémuson - Parc d'activités des Hautières II - Vente du lot N°2 à Concept Ergonomique Manutention**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération n° 120-2006 du 16 mars 2006, la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc a décidé de fixer le prix de vente des terrains sur le parc d'activités les Hautières II situé sur la commune de TREMUSON à 12 € HT le m<sup>2</sup>.

Monsieur Patrick GRENOT, représentant la Société Concept Ergonomique Manutention, SARL de 8 salariés et actuellement implantée à POMMERET a confirmé son intention de se porter acquéreur du lot n°2 sur le parc d'activités les Hautières II à Trémuson représentant une surface totale de 6 317 m<sup>2</sup>.

Cette société de fabrication de matériel de levage et de manutention, créée en 2000, connaît aujourd'hui un développement important de son activité (647 000 € de chiffre d'affaires pour 2005, 1 101 000 € en 2006 et 1 200 000 € en 2007). Mais les locaux actuels loués (750 m<sup>2</sup> de bureaux et atelier) ne permettent pas de faire face à cet accroissement d'activité dans des conditions de fonctionnement optimum.

Par conséquent, Monsieur Patrick GRENOT souhaite investir dans la construction d'un bâtiment neuf d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> environ étant précisé que le bail actuel prendra fin en novembre 2009.

Pour mener à bien ce projet, Monsieur GRENOT a également pris contact avec Lamballe Communauté, les Mairies de Quessoy et de Pommeret qui ne sont toutefois pas en mesure de lui proposer un terrain avant 2010.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose donc de délibérer dans les termes suivants.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 120-2006 du 16 mars 2006 ;

Vu l'avis du Service des Domaines du 27 juillet 2007 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique le 05 juin 2008 ;

Le Bureau saisi le 12 juin 2008 ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 63	Pouvoirs : 0	Total : 63	Exprimés : 63
Voix Pour : 63	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

### DECIDE :

- De vendre à Monsieur Patrick GRENOT, représentant la société C.E.M, un terrain cadastré section ZB n°437 sur le parc d'activités les Hautières II à Trémuson pour une surface totale approximative 6 317 m<sup>2</sup> au prix de 12 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette estimée de 75 804,00 € HT (90 661,58 € TTC) ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2008

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

04 JUIL. 2008

